

2020.12.08.tract.SOLIDAIRES.FP.Suspension.carence.1er.pas	_____	3
2020.03.21.dec.unitaire.FP.suspension.carence.1ere.avancee	_____	5
2018.01.16.GT.FP.carence.CR.SOLIDAIRES.FP.injustice.punition	__	7
2017.11.21.tract.SOLIDAIRES.FP.Non.retablissement.carence	_____	9
2013.02.21.tract.SOLIDAIRES.FP.abrog.carence.victoire.suite.mob	_	11



Fonction Publique

Suspension du jour de carence dans la FP... un premier pas ! Maintenant l'abrogation.

8 décembre 2020

COMMUNIQUÉ

La ministre Amélie de Montchalin a annoncé par voie de presse (les personnels apprécieront au passage le fait qu'une nouvelle fois ce n'est pas à leurs représentant-es que cela est annoncé mais uniquement à la presse) la prochaine suspension du jour de carence en raison d'un congé maladie directement lié à l'épidémie de Covid. Cette suspension concernera les fonctionnaires à compter du 1er janvier prochain.

Cette suspension devrait se mettre en place au travers de la publication d'un décret suite au dépôt d'un amendement par le gouvernement dans le cadre de l'étude du Projet de Loi de Finances au Sénat.

Cette suspension est demandée depuis longtemps par les organisations syndicales, le jour de carence représentant une mesure injuste et contre-productive. C'est un premier pas à mettre au crédit de la mobilisation des agent-es sur le sujet. Plusieurs courriers intersyndicaux, demande systématique notamment de Solidaires FP lors des réunions hebdomadaires avec la ministre consacrées au Covid...

Solidaires revendique la rétroactivité de cette mesure alors même que l'épidémie ne s'est jamais arrêtée et que nombreux-ses sont les agent-es contaminées à avoir été impacté-es par le jour de carence.

C'est désormais une abrogation pure et simple pour l'ensemble des salarié-es du privé et agent-es du public que le gouvernement doit annoncer. C'est et cela restera la revendication de Solidaires.



Solidaires fonction publique

31 rue de la Grange aux Belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20
<http://www.solidaires.org/> – contactfp@solidaires.org



Déclaration unitaire

SUSPENSION DU JOUR DE CARENCE : UNE PREMIERE AVANCÉE

Ce matin, après de longues et inadmissibles tergiversations, le gouvernement vient d'annoncer la suspension du jour de carence, tant pour les salarié.e.s du privé que de la Fonction publique.

Il s'agit là d'une première avancée dont nos organisations syndicales se félicitent.

Ce dispositif, injuste quelle que soit la période, est devenu intolérable dans la situation exceptionnelle que nous connaissons où des centaines de milliers de travailleurs assument, souvent au péril de leur propre santé, les missions dont nous avons toutes et tous besoin.

Nous voyons dans ce recul le fruit de notre démarche unitaire et constante, traduite encore ce mardi 17 mars par notre courrier au Premier ministre.

Il s'agit d'une première avancée. Mais, le combat ne saurait s'arrêter là. Il faut maintenant obtenir l'abrogation totale et définitive de cette mesure.

C'est ce à quoi continueront de s'employer nos organisations syndicales.

Paris, le 21 mars 2020

Jour de carence : injustice et punition !

Un groupe de travail s'est réuni ce 16 janvier afin d'étudier la circulaire sur la mise en place du jour de carence dans la Fonction Publique.

Avant d'entrer dans les détails techniques de cette circulaire largement calquée sur celle de 2012 lorsque le jour de carence avait été pour la première fois mis en place à la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy, la plupart des organisations a rappelé en propos liminaire leur opposition au principe même de la journée de carence.

Solidaires a précisé que son opposition concernait le secteur public comme le secteur privé.

Les agents n'ont pas à être pénalisés financièrement pour un arrêt maladie dûment justifié par un certificat médical. Ce rétablissement du jour de carence apparaît notamment comme une nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des fonctionnaires déjà fortement ciblés avec le gel du point d'indice, la hausse de la CSG à peine compensée mais aussi le report de PPCR.

Par ailleurs, il faut également noter que cette mesure sera particulièrement discriminante puisque plus de 60% des agents sont des femmes. A l'heure de l'égalité femme/homme décrétée grande cause nationale, on pourrait mieux faire.

Solidaires a également dénoncé la volonté farouche du gouvernement à rétablir cette mesure qui n'a d'autre but que de stigmatiser encore et toujours les fonctionnaires, laissant entendre que le taux d'absentéisme est fort dans la Fonction Publique (alors que différentes études montrent l'inverse, *voir encart*) et qu'il est temps de mettre tout le monde au pas et notamment d'aligner avec le secteur privé (en oubliant soigneusement de préciser que 2/3 des entreprises prennent en charge cette journée de carence par le biais d'accords d'entreprises). Fonctionnaire bashing encore et toujours !

Cette mesure contrairement à l'affichage et à la communication gouvernementale ne rapportera rien à l'Etat ou si peu en comparaison du déficit, mais coûtera en gestion, allongera très probablement à nouveau les arrêts maladies (cela avait été le cas lors de la première mise en place du jour de carence avec une baisse des arrêts courts mais une augmentation des arrêts longs). Sans parler du fait que les agents publics sont particulièrement en contact avec le public et qu'inciter les agents à travailler en étant malades (certains n'auront pas les moyens de perdre une journée de salaire) n'est pas une manière d'enrayer les épidémies ...

Solidaires a par ailleurs également indiqué que la question de la prise en charge de la journée de carence ne pouvait être renvoyée, à son sens, à la Protection Sociale Complémentaire.

En bref, cette mesure sera injuste, contre-productive, inutile et coûtera cher aussi bien aux agents qu'à l'administration !

Au-delà de ces éléments de principe, des points techniques ont été soulignés au cours de la réunion :

- concernant le fait que les agents en ALD soient soumis à la journée de carence (à partir de quand, combien de fois...),
- sur la non application de la mesure aux agents en astreinte le week-end,
- sur des éléments techniques entourant la prolongation des arrêts maladie (arrêt puis reprise du travail puis nouvel arrêt en lien avec le premier moins de 48 heures après la reprise)
- sur les éléments de rémunération non versés dans le cadre de la journée de carence.

Une partie des éléments va faire l'objet de discussions et d'éventuelles précisions dans la version définitive de la note.

Non aux idées reçues !

Les agents de la fonction publique sont en moyenne plus âgés que ceux du privé.

La fonction publique est féminisée à 62%, le privé à 42%.

Les agents du public travaillent plus souvent les week-end et la nuit, et sont plus souvent au contact du public.

Avec un taux d'absentéisme comparable à celui du privé, si l'on compare toutes choses égales par ailleurs, les agents du public sont donc loin de l'image que veulent leur coller certains.



Paris le 21 novembre 2017

Jour de carence : NON !

Solidaires dénonce une nouvelle fois le rétablissement du jour de carence dans la Fonction Publique voté cette nuit à l'assemblée nationale.

Cette mesure, déjà mise en place sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy et dont le seul but est de faire des économies de bouts de chandelle, diminue, selon un récent rapport de l'INSEE, l'absentéisme très court mais allonge les arrêts médicaux plus longs, au risque de déstabiliser des services déjà fort en difficulté notamment du fait de suppressions d'effectifs...

Il faut souligner que le taux d'absentéisme dans le public et dans le privé sont similaires, selon les données du rapport de la Direction Générale de la fonction publique portant sur l'état de la fonction publique.

Solidaires rappelle fermement son opposition totale à ce type de mesure que ce soit dans le secteur public que dans le secteur privé (même si pour rappel environ 2/3 des entreprises prennent en charge le jour de carence dans le secteur privé) et rappelle que les arrêts maladie sont prescrits par des médecins. Il n'y a donc aucune raison que les agents du secteur public et les salariés du privé soient pénalisés.

Au contraire, Solidaires considère qu'il faudrait bien plus s'intéresser aux causes des arrêts maladie et notamment à la dégradation des conditions de travail dans les différents secteurs du public comme du privé.

Contact

Mail : contactfp@solidaires.org

Tél : 01 58 39 30 11



Abrogation du jour de carence

Une victoire à mettre à l'actif de la mobilisation du 31 janvier !

Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Fonction publique, vient d'annoncer l'abrogation de la journée de carence dans la Fonction publique.

Depuis sa mise en place par le gouvernement précédent, Solidaires Fonction Publique n'a eu de cesse de dénoncer cette mesure injuste tout en rappelant, à chaque fois, qu'il fallait aussi se battre pour une abrogation dans le public comme dans le privé.

Et même si dès le début de son mandat, la Ministre de la Fonction publique, avait condamné cette mesure, c'est bien grâce au rapport de forces que cette revendication a été entendue.

L'action et la mobilisation du 31 janvier, appelées par Solidaires, la CGT et la FSU, ont payé sur au moins deux points :

- **Le décontingement du 8^{ème} échelon** de la catégorie C administrative et des filières sociales, qui va permettre à près de 130 000 agents de pouvoir finir leur carrière avec un échelon de plus.
- **L'abrogation du jour de carence** qui, depuis janvier 2012, constituait une double peine pour les agents malades.

Solidaires Fonction Publique se félicite de ces premiers résultats qui doivent s'appliquer sans délai.

Ils confirment qu'une mobilisation sur des revendications légitimes, peut aboutir à des réponses positives pour les personnels.

Toutefois, la liste de nos griefs est encore longue

- L'affaiblissement de notre pouvoir d'achat, gelé depuis 2010.
- L'absence de créations d'emplois pourtant nécessaires à l'accomplissement de nos missions de services publics mais également indispensables pour réduire le nombre, sans cesse grandissant, des demandeurs d'emplois.
- L'absence de remise en cause des dégâts liés à la RGPP et à la REATE, devenue MAP.
- L'acte trois de la décentralisation qui pourrait remettre en cause l'unicité de notre territoire et ne plus garantir la présence des services publics, pour tous les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence.
- L'inquiétude face au projet de réforme de nos retraites.

Pour toutes ces raisons, Solidaires Fonction Publique poursuivra, dans l'unité la plus large possible, son action pour obtenir satisfaction sur l'ensemble de ses revendications.

